

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK MAMUT SCHILDERSKIT WHITE

Remplace la date 29-avr.-2025

Date de révision 29-avr.-2025 Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK MAMUT SCHILDERSKIT WHITE

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik Benelux B.V. Denariusstraat 11 4903 RC Oosterhout The Netherlands Tel: + 31 162 491 000

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112

Belgique Centre Antipoisons Belge: +32 (0) 70 24 52 45

Luxembourg Centre Antipoisons: +352 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] & Benzisothiazoline-3-one [BIT]. Peut produire une réaction allergique

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

BCLP; Belgique - FR

Page 1 / 16

BOSTIK MAMUT SCHILDERSKIT WHITE

Remplace la date 29-avr.-2025

Date de révision 29-avr.-2025 Numéro de révision 1

PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistreme nt REACH	d'index UE)	nº 1272/2008 [CLP]	concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Ethylène glycol 107-21-1			(603-027-00-1)	Acute Tox. 4 (H302) STOT RE 2 (H373)	-	-	-	-
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	0.1- <1	01-2119489379 -17-XXXX	236-675-5 (022-006-00-2)	[C]	-	-	-	V,W,10
Silice cristalline 14808-60-7	0.1- <1	[5]	238-878-4	[B]	-	-	-	-
2-(2-Butoxyéthoxy)ét hanol 112-34-5	0.1 - <0.5		(603-096-00-8)		-	-	-	-
Benzisothiazoline-3- one [BIT] 2634-33-5	0.01 < 0.036	01-2120761540 -60-XXXX		Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 2 (H330) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		1	1	-
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2 H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiaz ol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9		Aucune donnée disponible	611-341-5	(H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317)	C>=0.6% Eye Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0 .6%	100	100	В

NOTE [5] – Cette substance est exemptée d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(7)(a) et de l'annexe V de REACH

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] - Notes

Note B - Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent

[[]B] - Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail [C] - Composants dotés de limites d'exposition professionnelle et/ou de limites biologiques d'exposition professionnelle, nécessitant une surveillance

BOSTIK MAMUT SCHILDERSKIT WHITE Remplace la date 29-avr.-2025

Date de révision 29-avr.-2025 Numéro de révision 1

varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids. Note V - Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).

Note W - On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon. La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.

Note 10 - La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique ≤ 10 μm.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS	•	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 - 4 heures -	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Ethylène glycol	203-473-3 (603-027-00-1)	107-21-1	-	-	-	-	-
Titane (dioxyde de)	236-675-5 (022-006-00-2)	13463-67-7	-	-	-	-	-
Silice cristalline	238-878-4	14808-60-7	-	-	-	-	-
2-(2-Butoxyéthoxy)étha nol	203-961-6 (603-096-00-8)	112-34-5	-	-	-	-	-
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	220-120-9 (613-088-00-6)	2634-33-5	450	-	=0.21 mg/L (ATE dust/mist)	0.21+	0.21+
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-is othiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]		55965-84-9	66	141	0.17	-	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter

un médecin.

BOSTIK MAMUT SCHILDERSKIT WHITE

Remplace la date 29-avr.-2025

Date de révision 29-avr.-2025 Numéro de révision 1

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne Ingestion

jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible. **Symptômes**

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement Moyens d'extinction appropriés

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible.

chimique

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Pour les secouristes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression. Méthodes de confinement

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

BOSTIK MAMUT SCHILDERSKIT WHITE

Remplace la date 29-avr.-2025

Date de révision 29-avr.-2025 Numéro de révision 1

Prévention des dangers secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée. sans danger

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger contre le gel.

Température de stockage

recommandée

Ne pas congeler. Conserver à des températures comprises entre 5 et 35 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Produit d'étanchéité.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositionCe produit contient du dioxyde de titane sous une forme non respirable. L'inhalation de dioxyde de titane suite à exposition à ce produit est improbable

Nom chimique	Union européenne	Belgique	Luxembourg
Ethylène glycol	TWA: 20 ppm;	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm;
107-21-1	TWA: 52 mg/m ³ ;	TWA: 52 mg/m ³	TWA: 52 mg/m ³ ;
	STEL: 40 ppm;	STEL: 40 ppm	STEL: 40 ppm;
	STEL: 104 mg/m ³ ;	STEL: 104 mg/m ³	STEL: 104 mg/m ³ ;
	pSk	MLV: 40ppm - 15 minutes	pSk
	·	MLV: 104mg/m ³ - 15 minutes	·
		MLV: 20ppm - 8 hours	
		MLV: 52mg/m ³ - 8 hours	
		S*	
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	TWA: 10 mg/m ³	-
Silice cristalline	TWA: 0.1 mg/m ³ ;	TWA: 0.1 mg/m ³	-
14808-60-7		TWA: 0.05 mg/m ³	
		C	
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	TWA: 10 ppm;	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm;
112-34-5	TWA: 67.5 mg/m ³ ;	TWA: 67.5 mg/m ³	TWA: 67.5 mg/m ³ ;
	STEL: 15 ppm;	STEL: 15 ppm	STEL: 15 ppm;
	STEL: 101.2 mg/m ³ ;	STEL: 101.2 mg/m ³	STEL: 101.2 mg/m ³ ;
			pSk

BOSTIK MAMUT SCHILDERSKIT WHITE

Remplace la date 29-avr.-2025

Date de révision 29-avr.-2025 Numéro de révision 1

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Ethylène glycol (107-21-1)			
Гуре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	106 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	35 mg/m³	

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet	Facteur de sécurité
	·	(DNEL)	
travailleur	Inhalation	10 mg/m ³	
À long terme			
Effets localisés sur la santé			

Silice cristalline (14808-60-7)	Silice cristalline (14808-60-7)					
Benzisothiazoline-3-one [BIT] (20	634-33-5)					
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité			
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	6.81 mg/m³				
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.966 mg/kg pc/jour				

Dose dérivée sans effet (DNEL)	Dose dérivée sans effet (DNEL)				
Ethylène glycol (107-21-1)					
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	53 mg/kg pc/jour			
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	7 mg/m³			

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet	Facteur de sécurité
	-	(DNEL)	
Consommateurs	Oral(e)	700 mg/kg pc/jour	
À long terme			
Effets systémiques sur la santé			

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)				
Type		Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité	
Consommateurs À long terme	Inhalation	1.2 mg/m³		

BOSTIK MAMUT SCHILDERSKIT WHITE

Remplace la date 29-avr.-2025

Date de révision 29-avr.-2025 Numéro de révision 1

Effets systémiques sur la santé			
3 .	Cutané(e)	0.345 mg/kg pc/jour	
A long terme			
Effets systémiques sur la santé			

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Ethylène glycol (107-21-1)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	10 mg/l
Eau de mer	1 mg/l
Sédiments d'eau douce	20.9 mg/kg de masse sèche
Terrestre	1.53 mg/kg de masse sèche
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	199.5 mg/l
Eau douce – intermittent	10 mg/l

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau de mer	0.0184 mg/l
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg
Eau douce	0.184 mg/l
Sédiments marins	100 mg/kg
Terrestre	100 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Eau douce – intermittent	0.193 mg/l

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)		
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Eau douce	4.03 μg/l	
Eau de mer	0.403 μg/l	
Usine de traitement des eaux usées	1.03 mg/l	
Sédiments d'eau douce	49.9 μg/l	
Sédiments marins	4.99 μg/l	
Terrestre	3 mg/kg de masse sèche	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Évite

Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection adaptés.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide **Aspect** Pâte

Couleur Voir la section 1 pour plus d'informations

Odeur Caractéristique.

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques • Méthode</u>

Point de fusion / point de $= 0 \, ^{\circ}C$

BCLP; Belgique - FR Page 7 / 16

BOSTIK MAMUT SCHILDERSKIT WHITE

Remplace la date 29-avr.-2025

Date de révision 29-avr.-2025 Numéro de révision 1

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle = 100 °C

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air Aucun(e) connu(e)

Limites supérieures Aucune donnée disponible d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Aucune donnée disponible non applicable Point d'éclair Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Température de décomposition

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Viscosité cinématique > 21 mm²/s

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité Miscible à l'eau.

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Solubilité(s) Coefficient de partage Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Densité relative Aucun(e) connu(e)

Masse volumique apparente Aucune donnée disponible

Densité de liquide 1.57

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) Aucune information disponible

Teneur en COV Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

BCLP; Belgique - FR

dangereuses

Page 8 / 16

BOSTIK MAMUT SCHILDERSKIT WHITE

Remplace la date 29-avr.-2025

Date de révision 29-avr.-2025 Numéro de révision 1

Conditions à éviter Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de

stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (voie orale) >2000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) >2000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm
ETAmél >5 mg/l

(inhalation-poussières/brouillar

d)

ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Ethylène glycol	LD50 > 3200 mg/kg	= 10600 mg/kg (Rattus) =	> 2.5025 mg/L (Rat) 6 h
		9530 μL/kg (Oryctolagus	
		cuniculus)	
Titane (dioxyde de)	>10000 mg/kg (Rattus)	LD50 > 5000 mg/Kg	= 5.09 mg/L (Rattus) 4 h
Silice cristalline	>2000 mg/kg (Rattus)	-	-
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	LD50: 2410 mg/kg (mouse)	LD50: 2764 mg/kg	-
	OECD 401	(Oryctolagus cuniculus)	
		OECD 402	
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	=450 mg/kg (ATE)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)	-
mélange de	66 mg/kg (Rat)	LD50 = 8141 mg/kg (Rat)	= 0.33 mg/L (Rat) 4h

BOSTIK MAMUT SCHILDERSKIT WHITE

Remplace la date 29-avr.-2025

Date de révision 29-avr.-2025 Numéro de révision 1

5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazo	OECD 402	
I-3-one et		
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one		
(3:1) [C(M)IT/MIT]		

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fitane (dioxyde de) (13463-67-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	•	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)			Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. oculaire

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée	Résultats
		-	-	d'exposition	
OCDE, essai n° 405 : Effet	Lapin	Œil			Non irritant
irritant/corrosif aigu sur les					
yeux					

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Union européenne
Titane (dioxyde de)	Carc. 2

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BCLP; Belgique - FR

BOSTIK MAMUT SCHILDERSKIT WHITE Remplace la date 29-avr.-2025 Date de révision 29-avr.-2025 Numéro de révision 1

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organism es	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Ethylène glycol 107-21-1 Titane (dioxyde de) 13463-67-7	LC50 (96h) >10000 mg/l (Cyprinodon		EC50 = 10000 mg/L 16 h EC50 = 620 mg/L 30 min EC50 = 620.0 mg/L 30 min	EC50: =46300mg/L (48h, Daphnia magna)		
2-(2-Butoxyéthoxy)étha nol 112-34-5	variegatus) OECD 203	LC50: =1300mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: =2850mg/L (24h, Daphnia magna) EC50: >100mg/L (48h, Daphnia magna)		
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5		LC50 (96hr) 2.15 mg/l Cyprinodon variegatus EPA 540/9-85-006		EC50(48hr) 2.94 mg/l (Daphnia Magna) OECD 202	1	1
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-is othiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9	(Pseudokirchner	\	-	EC50 (48h) =0.1 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202)	100	100

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Silice cristalline (14808-60-7)				
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] (55965-84-9)				
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats	
OCDE, essai n° 301B :	28 jours	biodégradation	N'est pas facilement	
Biodégradabilité facile : Essai de			biodégradable	
dégagement de CO2 (TG 301 B)			-	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

BOSTIK MAMUT SCHILDERSKIT WHITE

Remplace la date 29-avr.-2025

Date de révision 29-avr.-2025 Numéro de révision 1

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Ethylène glycol	-1.36
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	1
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	0.7
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	0.7

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Ethylène glycol	Pas de PBT/vPvB
Titane (dioxyde de)	Pas de PBT/vPvB
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Pas de PBT/vPvB
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	Pas de PBT/vPvB
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et	Pas de PBT/vPvB
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Propriétés PMT ou vPvM

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Catalogue européen des déchets 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application **Autres informations**

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque: Protéger contre le gel.

<u>Transport terrestre (ADR/RID)</u>

14.1 Numéro UN ou numéro

d'identification

non réglementé

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

non réglementé

BCLP; Belgique - FR

Page 12 / 16

BOSTIK MAMUT SCHILDERSKIT WHITE

Remplace la date 29-avr.-2025

Date de révision 29-avr.-2025 Numéro de révision 1

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballagenon réglementé14.5 Dangers pournon applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Polluant marin NP

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4Groupe d'emballagenon réglementé14.5Dangers pournon applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéro CAS	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	55 75

BOSTIK MAMUT SCHILDERSKIT WHITE

Remplace la date 29-avr.-2025

Date de révision 29-avr.-2025 Numéro de révision 1

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Contient un biocide : contient de la C(M)IT/MIT (3:1). Peut produire une réaction allergique

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Polluants organiques persistants

non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs non applicable

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

- H301 Toxique en cas d'ingestion
- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H310 Mortel par contact cutané
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H318 Provoque de graves lésions des yeux
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H330 Mortel par inhalation
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note B - Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids Note V - Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 μm, longueur > 5 μm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la

BOSTIK MAMUT SCHILDERSKIT WHITE

Remplace la date 29-avr.-2025

Date de révision 29-avr.-2025 Numéro de révision 1

chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée)

Note W - On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon. La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement

Notes relatives à la classification et à l'étiquetage des mélanges

Note 10 - La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW Valeur limite d'exposition professionnelle BGW Valeur limite biologique

Plafond Valeur limite maximale Sk* Valeur limite biologiqu

Valeur limite d exposition professionnelle BGW Valeur limite biologiqu

Valeur limite d exposition professionnelle BGW Valeur limite biologiqu

Valeur limite d exposition professionnelle BGW Valeur limite biologiqu

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

BOSTIK MAMUT SCHILDERSKIT WHITE

Remplace la date 29-avr.-2025

Date de révision 29-avr.-2025 Numéro de révision 1

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 29-avr.-2025

Remarque sur la révision Première émission

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité